



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20221118-140-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Mise en ligne le 18 novembre 2022

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°140/2022**

**Objet : Avenant n°1 au marché public d'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et connexes.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la Ville de L'Isle-Adam a conclu avec la société ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE SOLUTIONS un marché d'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et connexes, pour une durée de 5 ans à compter du 1er octobre 2022.

Considérant qu'en raison du contexte actuel d'augmentation importante du coût de l'énergie et notamment du prix du gaz, la Ville a demandé la baisse des consignes de températures contractuelles de chauffage de certains bâtiments communaux et qu'il convient donc de prendre en compte par voie d'avenant les nouvelles cibles de consommations ajustées en conséquence.

Considérant qu'il convient d'intégrer également dans cet avenant l'ajout de la prestation P1 pour le site 41 « Logement 2 allée des Marronniers » et le changement d'adresse des sites N°3 et 44 suite à un changement de dénomination de rue.

Considérant que ces modifications représentent un montant en moins-value de 4.018,66€ HT (4.866,29€ TTC), se décomposant comme suit :

Ajustement des cibles de consommation - Poste P1 MTI : - 6166,42€ HT (-7.399,70€ TTC)

Ajout prestation P1 site 41 - Poste P1 CP : 2.147,76€ HT (2.533,41€ TTC)

**DÉCIDE**

- **d'approuver** l'avenant n°1 au marché public d'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et connexes, avec la société ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE SOLUTIONS, 4 rue de l'Eclipse – 95800 CERGY, pour un montant en moins-value de 4.018,66€ HT (4.866,29€ TTC).
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM

TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75

[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20221118-140-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

**VILLE DE L'ISLE-ADAM**

L'Isle-Adam, le 18 novembre 2022,

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)